



POLITIQUE DURABLE

CDC CROISSANCE



POLITIQUE TECH DURABLE

| 2026

Table des matières

Table des matières	2
I. EXECUTIVE SUMMARY.....	3
II. CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT GENERAL.....	4
III. VISION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	5
1. Objectif de la Politique	5
2. Cadre de référence pour une Tech durable	6
2.1 Définition du secteur des technologies.....	6
2.2 Ambitions concrètes de CDC Croissance.....	7
IV. METHODOLOGIE D'ANALYSE	8
1. Approche et fonctionnement	8
2. Enjeux matériels	10
2.1 Du secteur de la Tech.....	10
2.2 Enjeux spécifiques à l'IA	10
V. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	11

I. EXECUTIVE SUMMARY

CDC Croissance, en tant que **société de gestion filiale de la Caisse des Dépôts**, dédiée au segment de marché des petites et moyennes sociétés cotées, est **convaincue que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ont une incidence majeure** sur le couple rendement-risque de ses investissements.

L'essor rapide des technologies, notamment l'intelligence artificielle, transforme en profondeur les modèles économiques, les processus décisionnels et les interactions entre les entreprises et leurs parties prenantes. Dans ce contexte, CDC Croissance considère que ces innovations constituent à la fois des opportunités majeures de création de valeur durable et des sources de risques nouveaux. En effet, **si la « Tech » est un levier puissant de productivité, de transition environnementale et d'inclusion, elle soulève également des enjeux croissants en matière de dépendance technologique, de souveraineté, d'éthique, de gouvernance des données et d'impacts sociaux.**

En sa qualité d'investisseur responsable, CDC Croissance a un intérêt stratégique à favoriser un marché équilibré, résilient et durable. Elle conforte ainsi la stabilité et la performance à long terme de ses investissements, tout en contribuant à un fonctionnement équitable, transparent et responsable de l'écosystème dans lequel elle évolue. Cette ambition s'inscrit notamment dans une **prise en compte accrue des enjeux de souveraineté numérique et de résilience des chaînes de valeur technologiques**, en lien avec les initiatives portées au niveau européen et par le groupe Caisse des Dépôts, telles que **l'Indice de Résilience Numérique**.

À ce jour, **CDC Croissance intègre de manière systématique les enjeux ESG dans ses processus** de décision, de valorisation, d'engagement et de votes en assemblées générales. **Cette intégration se renforce aujourd'hui par une attention spécifique portée aux enjeux propres au secteur des technologies**, en cohérence avec la forte représentation de ce secteur dans l'univers d'investissement de CDC Croissance, ainsi qu'avec l'évolution du cadre réglementaire européen, notamment l'AI Act, qui introduit des exigences accrues en matière de transparence, de gestion des risques et de gouvernance des technologies.

Dans ce cadre, **CDC Croissance a élaboré la présente Politique Tech Durable, qui vise :**
i. à structurer une approche spécifique d'analyse extra-financière supplémentaire destinée aux sociétés du secteur des technologies, ii. à préciser ses attentes vis-à-vis des entreprises investies, qu'elles soient créatrices ou utilisatrices de technologies pour en faire un avantage concurrentiel, et iii. à renforcer son engagement actionnarial. Cette démarche reflète la conviction que la performance durable et la responsabilité technologique sont indissociables, et qu'elles constituent des leviers essentiels de compétitivité, de résilience et de création de valeur à long terme.

Cette politique fournit un cadre d'analyse destiné à affiner l'intégration des enjeux ESG du secteur dans le processus d'investissement et à accompagner les entreprises vers des pratiques technologiques plus responsables, résilientes et durables. Elle s'articule autour de **quatre objectifs** : définir un référentiel de « Tech durable », évaluer les enjeux ESG spécifiques au secteur des technologies, promouvoir les bonnes pratiques via l'engagement actionnarial et éclairer les décisions d'investissement.

Pour cela, **CDC Croissance met en place une méthodologie d'analyse dédiée**, fondée sur la double matérialité, l'évaluation des risques et leur mitigation, ainsi que l'examen du cycle de vie des technologies. Cette approche porte une attention particulière aux enjeux environnementaux (ex : empreinte carbone, énergie, économie circulaire), sociaux et éthiques (ex : protection des données, biais algorithmiques, emploi), de gouvernance (ex : transparence, souveraineté numérique) ainsi qu'aux risques spécifiques liés à l'intelligence artificielle.

À travers cette politique, CDC Croissance ambitionne de renforcer ses capacités d'analyse, d'accompagner les entreprises de son portefeuille dans leur trajectoire de progrès et de contribuer à l'émergence d'un écosystème technologique européen plus responsable, souverain et durable.

II. CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT GENERAL

La « Tech » s'impose aujourd'hui comme essentielle pour nos économies et un moteur d'innovation sans précédent. L'intelligence artificielle et les nombreuses autres innovations technologiques transforment en profondeur les modèles économiques, les processus de décision et la manière dont les entreprises interagissent avec leurs parties prenantes. **Ces technologies sont porteuses d'opportunités considérables en matière de productivité, de transition environnementale et d'inclusion, à condition qu'elles soient développées et utilisées dans un cadre responsable et maîtrisé.**

En parallèle, l'accélération de la digitalisation fait émerger des dépendances technologiques majeures. Selon le Cigref¹, le coût annuel de la dépendance numérique de l'Europe s'élève à 264 milliards d'euros, conséquence d'une forte concentration des acteurs technologiques mondiaux, principalement basés aux États-Unis. Cette situation interroge la souveraineté européenne, et renforce l'urgence de bâtir un écosystème technologique résilient, éthique et souverain. C'est dans cette optique que des initiatives, comme **l'Indice de Résilience Numérique, porté par la Digital Resilience Initiative² et soutenu par la Caisse des Dépôts**, proposent de mesurer et réduire les dépendances critiques, inscrivant la résilience numérique au cœur de la gouvernance des organisations.

L'Europe s'affirme également à l'avant-garde de la régulation technologique. **L'AI Act, premier cadre réglementaire global** dédié à l'intelligence artificielle, vise à concilier innovation et protection en introduisant des exigences de transparence, de gestion des risques et de gouvernance des modèles. Il crée un nouvel espace de responsabilité pour les acteurs financiers, désormais appelés à évaluer l'usage des technologies de manière aussi rigoureuse que leurs impacts sociaux ou environnementaux.

¹ Le **Cigref** est une association de [grandes entreprises](#) et [administrations publiques](#) françaises qui se donnent pour mission de réussir le passage à l'informatique lors de sa création (1970), puis le passage au [numérique](#) au siècle suivant.

² L'IRN est porté par l'association à but non lucratif Digital Resilience Initiative, qui deviendra en 2026 une association internationale sans but lucratif (AISBL) pour accompagner son déploiement européen et international. Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts, assure la présidence d'honneur de l'association.

Dans ce contexte, la gestion d'actifs vit elle aussi une mutation rapide : la démocratisation des outils data et IA accélère la transformation des pratiques d'investissement et modifie l'accompagnement des sociétés en portefeuille. Pour CDC Croissance, spécialisée sur les petites et moyennes valeurs cotées françaises et européennes, cette évolution représente une opportunité singulière : affiner l'intégration des enjeux ESG dans les choix d'investissement et **accompagner les entreprises de la Tech dans la structuration de leur approche des enjeux ESG spécifiques**.

Cette Politique Tech Durable s'inscrit dans cette dynamique. Elle a pour vocation d'offrir un cadre clair, partagé et évolutif pour guider l'analyse des entreprises dans lesquelles CDC Croissance investit ayant pour spécificités la création, l'utilisation et/ou l'intégration des technologies émergentes dans leurs business models. Elle permet d'élever le niveau de compréhension pour CDC Croissance, de formaliser ses attentes vis-à-vis des entreprises financées, et d'assurer une cohérence avec les principes de transparence, d'équité, et de durabilité.

III. VISION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

1. Objectif de la Politique

La présente Politique a pour **objectifs principaux (i) de renforcer notre vigilance en matière d'enjeux ESG liés aux technologies, et (ii) d'accompagner les entreprises Tech dans lesquelles nous investissons** afin qu'elles puissent mieux appréhender ces sujets, les **intégrer de manière prospective et adaptée aux spécificités du secteur** et transformer les risques technologiques en leviers de performance durable et de compétitivité. Cette Politique s'inscrit dans la conviction que la performance durable et la responsabilité technologique ne sont pas antinomiques, mais constituent au contraire des leviers complémentaires de création de valeur à long terme.

Pour CDC Croissance, cette ambition se décline en **trois axes structurants** :

- **Évaluer les risques et enjeux propres au secteur de la Tech**, et les mesurer pour améliorer les impacts sociétaux et environnementaux des entreprises, qu'elles soient créatrices ou utilisatrices de technologies pour en faire un avantage concurrentiel, en se référant entre autres à l'Indice de Résilience Numérique. L'objectif est de doter les équipes de CDC Croissance d'un référentiel commun, lisible et opérationnel ;
- **Promouvoir des pratiques responsables, notamment via un engagement actionnarial actif, au sein de l'écosystème technologique** dans lequel CDC Croissance intervient en tant qu'investisseur actif et engagé ;
- **Éclairer les décisions d'investissement** en faveur d'entreprises technologiques dont les pratiques et la trajectoire s'inscrivent dans les principes de durabilité portés par CDC Croissance.

Les opportunités ne sont pas abordées lors de l'évaluation des risques et enjeux propres aux entreprises du secteur de la Tech, car elles sont déjà capturées à travers les processus d'analyse ESG approfondie déjà en place au sein de CDC Croissance.

Ce cadre a vocation à évoluer dans le temps, en tenant compte des avancées réglementaires, des retours d'expérience des sociétés accompagnées et des mutations rapides qui caractérisent le secteur des technologies.

2. Cadre de référence pour une Tech durable

2.1 Définition du secteur des technologies

Le secteur de la technologie est au cœur de la révolution numérique qui transforme notre société. **Ce secteur dynamique englobe une grande variété d'entreprises** : les entreprises spécialisées dans la conception, le développement, et/ou l'utilisation (à des fins d'avantages compétitifs) de produits et services à forte composante technologique, tels que les logiciels, le matériel informatique, les infrastructures numériques (cloud, réseaux, 5G, etc), l'intelligence artificielle, la blockchain, les objets connectés (IoT), les plateformes digitales (e-commerce, réseaux sociaux, etc), ainsi que les technologies émergentes comme la réalité virtuelle et l'automatisation.

Son influence est omniprésente, modifiant profondément les modes de travail, de communication et de vie quotidienne, tout **en se caractérisant par une innovation rapide, une forte intensité en capital humain et technologique, et un impact significatif sur l'économie**, la société et l'environnement. L'émergence des technologies transversales, qu'il s'agisse de la HealthTech, de la FoodTech, de la FinTech, de la BioTech, des GreenTech, de la MedTech ou encore de la LegalTech, illustre l'intégration croissante de l'innovation technologique dans tous les secteurs d'activité.

Dans ce contexte, **la présente Politique cible les sociétés pour lesquelles le modèle d'affaires et/ou le modèle opérationnel revêt une intensité technologique significative**, défini par des critères tels que, par exemple, le nombre de brevets ou le poids de la R&D dans le chiffre d'affaires. **Elle établit également une distinction structurante** entre d'une part **les sociétés créatrices de technologies**, dont le modèle économique repose sur le développement et la commercialisation de solutions technologiques, **et d'autre part les sociétés utilisatrices de technologies** leur permettant d'en tirer des avantages compétitifs et concurrentiels, afin d'adapter les critères d'évaluation ESG aux spécificités et aux impacts propres à chaque catégorie.

La présente Politique précise toutefois que **ces catégorisations ne sont pas exclusives** et qu'une même entreprise peut simultanément concevoir des technologies et être utilisatrice de celles-ci ou d'autres, chaque rôle appelant une analyse différenciée de ses enjeux et impacts ESG.



Cette Politique considère donc qu'une entreprise adopte une approche de technologie durable lorsqu'elle intègre de façon systématique une évaluation des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance adaptés dans les phases de conception, de développement, et/ou de déploiement, d'utilisation de solutions technologiques sur lesquelles l'entreprise dispose d'un levier d'action direct.



Pour CDC Croissance, cette approche s'appréhende par trois piliers : **l'impact positif des produits et services sur la société et l'environnement, l'adoption de pratiques minimisant les externalités négatives, et l'engagement continu des sociétés à améliorer leur performance en matière de durabilité**, de transparence et de gouvernance, notamment au prisme de l'Indice de Résilience Numérique.

2.2 Ambitions concrètes de CDC Croissance

La Politique se traduit par des ambitions concrètes, distinctes selon qu'elles s'adressent aux entreprises en portefeuille ou qu'elles relèvent des pratiques d'investissement de CDC Croissance.

Vis-à-vis des entreprises en portefeuille, **CDC Croissance attache une importance particulière à la trajectoire des entreprises** : la volonté et la capacité à progresser sur ces enjeux, en cohérence avec les politiques ESG de CDC Croissance et son objectif d'accompagner, notamment via l'engagement actionnarial, l'ensemble des sociétés en portefeuille vers plus de durabilité, constituent un critère d'appréciation à part entière. **CDC Croissance attend donc que les entreprises du secteur des technologies s'engagent dans une trajectoire transparente et sincère de progression quant à la prise en compte**

des enjeux de durabilité liés aux technologies, notamment à travers une démarche structurée d'évaluation de leurs risques et impacts au regard de ces enjeux. Cela comprend l'analyse des impacts ESG générés par leurs activités technologiques, ainsi qu'une réflexion sur l'usage effectif des produits et services technologiques qu'elles développent ou mobilisent. Au-delà de cette évaluation, les entreprises sont invitées à adopter une gouvernance dédiée ainsi que des pratiques opérationnelles visant à réduire les externalités négatives de leurs activités sur leur environnement au sens large, qu'il soit naturel, social ou réglementaire. Cette analyse intègre également l'évaluation des risques que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de la Tech peuvent faire peser sur l'entreprise et sur la durabilité de son activité.

Pour CDC Croissance elle-même, cette ambition se traduit par deux évolutions structurantes dans ses pratiques d'investissement. D'une part, **l'intégration d'un processus d'analyse ESG spécifique à la Tech dans ses processus d'investissement** tel que détaillé dans la partie suivante, afin de mieux appréhender les enjeux de durabilité propres au secteur et d'en tenir compte dans les décisions de gestion. Cela prendra notamment la forme d'une analyse des participations des fonds Tech de CDC Croissance selon cette méthode. D'autre part, **la prise en compte des spécificités du secteur des technologies dans sa démarche de dialogue et d'engagement actionnarial**, afin que les échanges avec les sociétés financées soient à la hauteur des enjeux particuliers que ce secteur soulève en matière de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance ainsi que les enjeux de souveraineté exprimés par l'Indice de Résilience Numérique.

IV. METHODOLOGIE D'ANALYSE

1. Approche et fonctionnement

La méthodologie d'analyse ESG de CDC Croissance repose sur une architecture à trois niveaux, progressifs et complémentaires, permettant de passer d'un screening large de l'univers d'investissement à une analyse approfondie et contextualisée des enjeux propres au secteur des technologies.

- Le premier niveau correspond à **la notation ESG**. Fondée sur une approche quantitative, elle permet d'assurer un screening systématique de l'univers d'investissement et constitue le socle de base de l'évaluation extra-financière de l'ensemble des sociétés suivies ;
- Le deuxième niveau est celui de **l'analyse ESG approfondie**. Elle vise à évaluer les sociétés de manière plus qualitative, avec pour objectif d'identifier les principales zones d'impact et de contribution, ainsi que les risques et opportunités ESG majeurs auxquels elles sont exposées ;
- Le troisième niveau, spécifique à la présente Politique, correspond à **l'analyse ESG propre au secteur de la Tech pour les sociétés concernées**. Son ambition est d'approfondir l'évaluation des enjeux extra-financiers spécifiques du secteur des technologies, en intégrant des indicateurs dédiés permettant d'apprécier les impacts négatifs des sociétés sur leur environnement. Dans un premier temps, ce niveau

d'analyse concerne les fonds Tech de CDC Croissance (CDC Tech Croissance et CDC Tech Premium). À terme, il pourra également être envisagé pour les sociétés françaises voire européennes pour lesquelles la technologie constitue un pilier significatif du modèle d'affaires, au-delà de celles détenues dans les deux fonds précédemment cités.

La méthodologie retenue pour cette analyse ESG propre au secteur de la Tech est **une approche intégrée par les risques et leur mitigation**. Pour rappel, les opportunités ne sont pas abordées dans ce niveau d'analyse supplémentaire, car elles sont déjà capturées à travers l'analyse ESG approfondie du deuxième niveau, ces éléments positifs étant souvent déjà identifiés et communiqués par les sociétés.

La première étape de cette analyse ESG propre au secteur de la Tech est **d'identifier et de qualifier l'exposition d'une entreprise aux risques ESG spécifiques et pertinents au regard de son modèle d'affaires, de ses technologies et de ses usages**, en combinant l'ampleur de l'impact potentiel et la probabilité d'occurrence. Cette exposition est analysée notamment à la lumière du **principe de double matérialité**, tel que défini par la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), en prenant en compte à la fois les effets que les enjeux de durabilité peuvent avoir sur sa performance, sa position concurrentielle et son développement (matérialité financière), et les incidences des activités de l'entreprise, c'est-à-dire les impacts générés par l'entreprise sur la société et l'environnement (matérialité d'impact). Cette exposition est également analysée en ligne avec l'Indice de Résilience Numérique.

Sur cette base, **la méthodologie évalue ensuite la capacité de l'entreprise à prévenir, réduire et gérer les risques identifiés**, au travers de ses politiques, de ses procédures internes, de ses plans d'action, du suivi d'indicateurs de performance adaptés et de la robustesse de sa gouvernance. Cette analyse permet d'apprécier le degré de maîtrise effective des enjeux ESG, indépendamment de la finalité perçue des technologies développées ou utilisées.

L'approche par les risques intègre par ailleurs une **lecture en cycle de vie des produits et services technologiques**, depuis les phases de conception et de développement jusqu'à leur déploiement, leur utilisation et, lorsque cela est pertinent, leur fin de vie. Elle s'inscrit dans la logique du principe de Do No Significant Harm (DNSH), afin d'évaluer si les technologies sont susceptibles de générer des impacts négatifs significatifs sur des enjeux environnementaux ou sociaux connexes, y compris lorsque leur objet ou leur usage peut être considéré comme favorable.

Le champ d'analyse est défini de manière proportionnée et pragmatique. **L'évaluation se concentre prioritairement sur les technologies, produits et services sur lesquels l'entreprise dispose d'un contrôle ou d'une capacité d'influence directe**, tant du point de vue de leur conception que de leur déploiement et de leurs usages. L'analyse prend ainsi en compte les risques ESG associés aux caractéristiques intrinsèques des technologies, mais également aux modalités concrètes de leur utilisation, aux conditions de mise à disposition auprès des utilisateurs et aux cadres d'usage définis ou encadrés par l'entreprise. Lorsque certains usages ou modèles d'exploitation sont susceptibles de générer des risques particulièrement significatifs, ceux-ci peuvent être examinés de manière ciblée, afin de garantir une évaluation pertinente, lisible et opérationnelle, orientée vers les leviers d'action réellement disponibles pour l'entreprise.

2. Enjeux matériels

2.1 Du secteur de la Tech

Sans prétendre à l'exhaustivité, **la présente Politique identifie les principales catégories d'enjeux** les plus fréquemment matériels pour les entreprises du secteur des technologies, au sens de la double matérialité :

Enjeux environnementaux :

- Réduction de l'empreinte carbone des infrastructures numériques et technologiques, incluant les émissions directes et indirectes liées aux datacenters, réseaux, équipements informatiques et à leur chaîne de valeur ;
- Optimisation de l'efficacité, de l'efficience et de la provenance (énergies renouvelables ou décarbonées) de l'énergie consommée ;
- Promotion de l'économie circulaire (recyclage des équipements, lutte contre l'obsolescence programmée).

Enjeux sociaux et éthiques :

- Protection des droits numériques (vie privée, sécurité des données) ;
- Lutte contre les biais algorithmiques et les discriminations ;
- Impact sur l'emploi (requalification, création d'emplois durables).

Enjeux de gouvernance :

- Transparence des modèles économiques et des pratiques commerciales ;
- Transparence des algorithmes et du sourcing des données ;
- Intégration des critères ESG spécifiques aux enjeux propres au secteur de la Tech dans les rémunérations variables des dirigeants ;
- Dialogue actionnarial actif pour influencer les pratiques des entreprises ;
- Souveraineté : Dépendance des organisations européennes à des acteurs non-français ou non-européens en termes business et stratégiques, sécuritaires, technologiques ou de gouvernance et de maîtrise opérationnelle.

2.2 Enjeux spécifiques à l'IA

- **Environnement :**
 - Bénéfices sur la modélisation climatique, prévisions des risques physiques, etc.
- **Gouvernance :**
 - Formalisation d'une politique d'IA responsable ;
 - Gouvernance dédiée aux sujets de l'IA.
- **Social :**
 - Emplois rendus inutiles par l'avènement de l'IA ;
 - Insertion des nouveaux diplômés/juniors sur le marché du travail rendue plus difficile ;
 - Sécurité des personnes fragiles : bien-être mental, dépendance émotionnelle à l'IA, contenu inapproprié pour les enfants, etc ;

- **Création de contenu de désinformation ;**
- **Utilisation malveillante :**
 - Aide à la conception d'armes chimiques/biologiques, cybercriminalité, course aux armements autonomes et d'escalade involontaire des conflits, en raison de la rapidité des décisions algorithmiques.
- **Risques systémiques :**
 - Désinformation massive, atteinte à la vie privée (surveillance intrusive via l'analyse massive de données personnelles), manipulation de l'opinion publique, censure algorithmique, création de chambres d'écho polarisantes.
- **Perte de contrôle :**
 - Alignement des objectifs : Difficulté à spécifier des objectifs complexes et bénéfiques pour l'humanité, avec un risque de résultats catastrophiques si l'IA interprète littéralement une consigne ;
 - Comportements indésirables : Capacité démontrée de certains modèles à tromper, dissimuler leurs intentions, ou résister à leur modification (ex. : feindre l'alignement pendant les tests, désactiver les mécanismes de surveillance) ;
 - Super-intelligence : Une IA surpassant l'intelligence humaine pourrait, si ses objectifs ne sont pas parfaitement alignés, utiliser sa supériorité cognitive pour échapper au contrôle humain et poursuivre des buts propres, avec des conséquences irréversibles.
- **Concentration de pouvoirs :**
 - Barrières à l'entrée : Le développement de l'IA de pointe nécessite des ressources colossales (calcul, énergie, talents), concentrées entre les mains d'un petit nombre d'acteurs (principalement États-Unis et Chine) ; Cela crée un risque de dépendance géopolitique et de domination économique, avec une redistribution inéquitable des bénéfices.
- **Enjeux transversaux :**
 - Accélération exponentielle : Les progrès de l'IA reposent sur des lois de mise à l'échelle (augmentation de la taille des modèles, des données, et de la puissance de calcul), rendant les avancées difficiles à anticiper mais systématiquement confirmées jusqu'alors ;
 - Limites des garde-fous : Les mécanismes actuels de sécurité (ex. : données synthétiques, régulations) restent insuffisants pour garantir un contrôle fiable sur des systèmes de plus en plus autonomes et puissants.

V. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La présente Politique constitue pour CDC Croissance **un premier jalon structurant dans l'intégration des enjeux spécifiques au secteur des technologies à sa démarche d'investissement responsable**. En posant un cadre clair et partagé, elle traduit sa conviction que la technologie, lorsqu'elle est évaluée et accompagnée avec rigueur, peut devenir un levier

puissant de performance durable, pour les entreprises comme pour la société dans son ensemble.

Cette démarche revêt un caractère exploratoire sur des sujets émergents et a vocation à évoluer à l'avenir. Les avancées réglementaires, à l'image de l'AI Act, les mutations rapides du secteur des technologies et les retours d'expérience accumulés au fil du dialogue avec les sociétés en portefeuille nourriront des révisions régulières de la Politique, afin qu'elle reste un outil pertinent et opérationnel.

CDC Croissance ambitionne de **renforcer progressivement ses capacités d'analyse, d'approfondir son engagement actionnarial sur les sujets Tech** et de **contribuer activement aux côtés de l'écosystème et du groupe Caisse des Dépôts** à l'émergence d'un modèle de développement technologique plus responsable, plus souverain et plus durable.

Date de publication : Septembre 2026

Rédaction : ESG

Validation : Direction Générale